Programme Bâtiments du canton du Jura

Moutier, 2 mars 2026

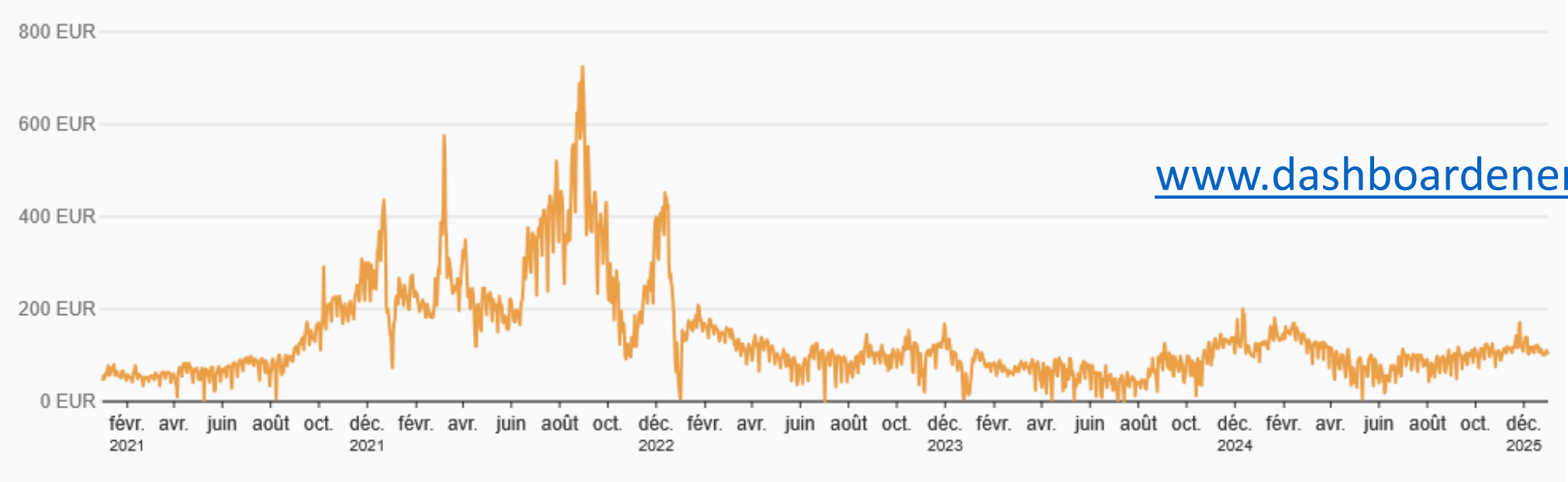
Contexte énergétique et climatique



La situation énergétique peut évoluer rapidement…

Prix de l'électricité sur le marché spot "Day Ahead" Base Suisse

Mise à jour quotidienne - État 23 févr. 2026



www.dashboardenergie.admin.ch

A propos du programme



Subventionnement d'assainissements énergétiques de biens immobiliers

Le Programme Bâtiments de la Confédération et des cantons soutient financièrement les propriétaires de biens immobiliers qui mettent en œuvre des mesures visant à réduire la **consommation d'énergie** et les **émissions de CO_2** des biens immobiliers.

Sont par exemple subventionnés **l'isolation thermique** de l'enveloppe du bâtiment, le remplacement de chauffages fonctionnant aux énergies fossiles ou à l'électricité par des systèmes de chauffage recourant aux **énergies renouvelables**, la construction et le raccordement à un **réseau de chaleur** ainsi que les **assainissements énergétiques** complets satisfaisant le label **Minergie®** et les nouveaux bâtiments répondant aux normes **Minergie®-P**.

Avantages du programme

Climat intérieur plus agréable grâce à l'assainissement de l'enveloppe

Coûts d'investissement moins élevés grâce aux subventions et à des allégements fiscaux

Coûts énergétiques nettement moins élevés grâce à une plus grande efficacité énergétique

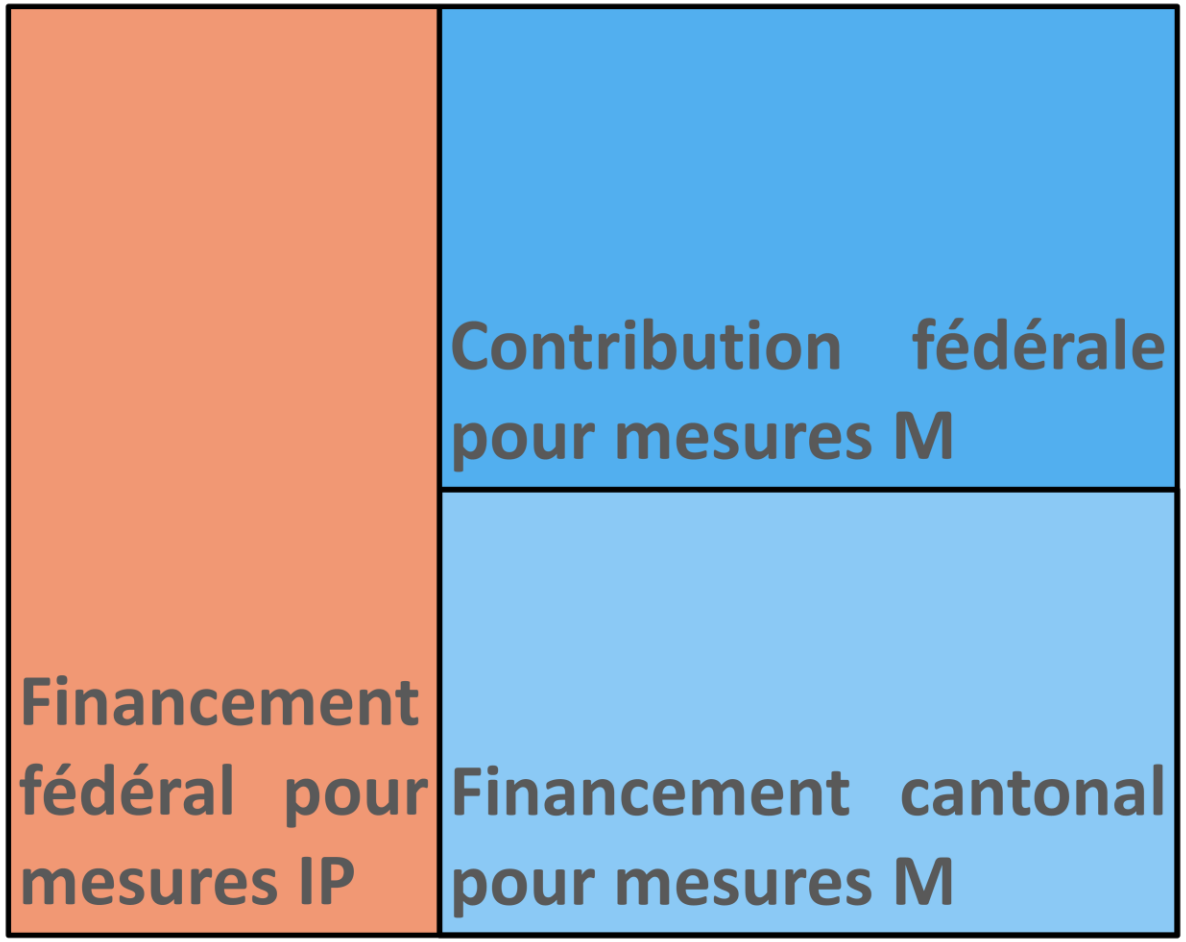
Entretien réduit et réglage optimisé grâce à des installations techniques modernes du bâtiment

Protection du climat

Maintien voire augmentation de la valeur du bien immobilier

Coûts énergétiques moins volatiles

Budget cantonal 2026



- Crédit total de 3,893 millions
- 1,18 million à la charge du canton
- 1,435 million réservé pour les nouvelles mesures IP (financement uniquement fédéral)
- Environ 2,458 millions pour les mesures M
- Selon la demande, possibilité de financer les mesures IP par le solde (financement partagé par le canton et la Confédération)

Mesures encouragées

BONUS

Isolation thermique

INSTALLATION DE LA PREMIERE DISTRIBUTION DE CHALEUR

NOUVEAUX TAUX POUR LES GRANDES PUISSANCES

Capteurs solaires thermiques

Chauffage au bois

Pompe à chaleur

Réseau de chauffage à distance

Rénovation complète avec Minergie ou Minergie-P

Nouvelle construction avec Minergie-P

Nouveau depuis 2025 : Mesures IP

Programme d'allégement budgétaire 2027

- Remise en cause du financement par la Confédération du Programme Bâtiments
- Débat en cours aux chambres fédérales, pour entrée en vigueur en 2027, éventuellemnt en 2028
- Probable suppression de certaines mesures
- **Il vaut mieux ne pas attendre !**

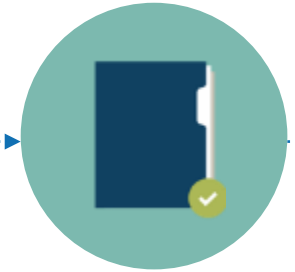
Marche à suivre

1. Demande d'un conseil énergétique



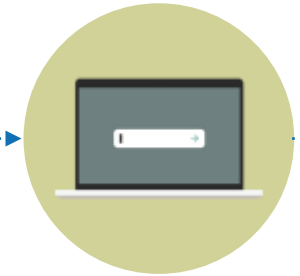
Un CECB® Plus décrit l'état actuel et propose des recommandations en vue d'améliorations

2. Élaboration d'un concept d'assainissement



Une planification adéquate permet d'éviter les risques et les mauvais investissements

3. Demande de subventions



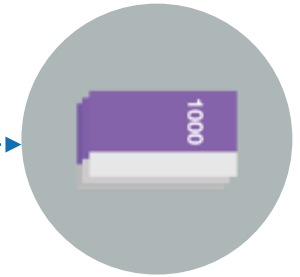
Une fois le concept établi, dans tous les cas avant le début des travaux

4. Assainissement



Mise en œuvre de l'assainissement

5. Dépôt des documents d'achèvement, ajustez le chauffage



Versement des subventions après vérification finale. Recommander le programme d'encouragement

Films explicatifs



Comment dois-je procéder si je veux obtenir des subventions du Programme Bâtiments? Découvrez-le dans la vidéo explicative.

Autres films disponibles











N’hésitez pas à vous faire conseiller!



- CECB et Conseil incitatif
- 1er contact avec un conseiller en énergie
- Aide pour la suite de la procédure dans les cas
  - assainissement d’un chauffage
  - rénovation d‘un bâtiment

- CECB Plus obligatoire si subvention M-01 > CHF 10’000.-



Chauffez renouvelable



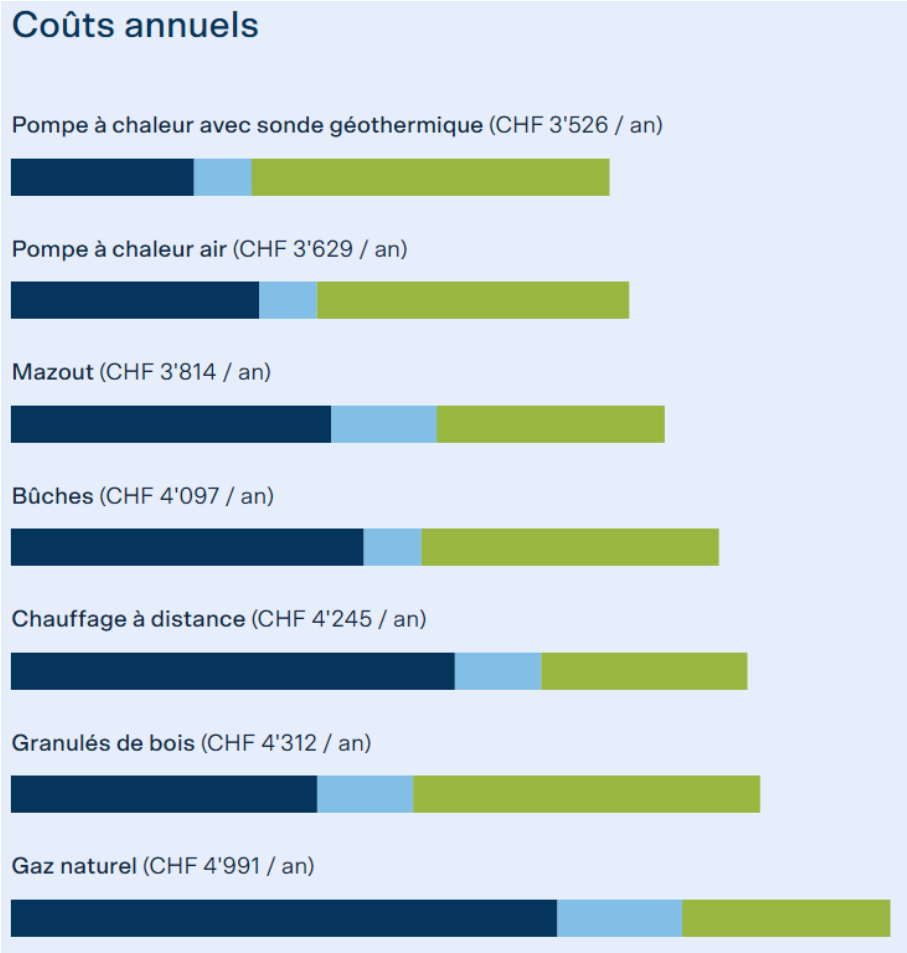
- Passer du fossile au renouvelable
- Informations sur le site
  - www.chauffezrenouvelable.ch (nouveau site: www.suisseenergie.ch)
- Conseil incitatif
  - Spécialiste pour un conseil à domicile
  - Gratuit (financé par la Confédération)
- Permet d'anticiper

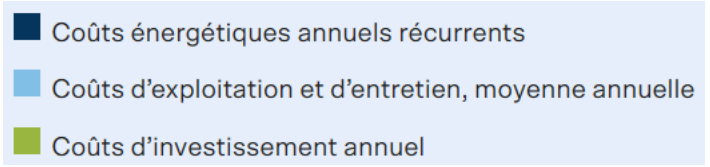
Chauffez renouvelable

VOICI COMMENT PROCÉDER AU REMPLACEMENT DU CHAUFFAGE:

- 1. SOYEZ PRÉVOYANT ET PLANIFIEZ CE CHANGEMENT!
- 2. IMPLIQUEZ UN PRESTATAIRE DE CONSEIL INCITATIF
- 3. FAITES LE BON CALCUL!
- 4. DEMANDEZ DES OFFRES ET COMPAREZ
- 5. INFORMEZ LES AUTORITÉS
- 6. TENEZ COMPTE DES SUBVENTIONS
- 7. REMPLACEZ VOTRE CHAUFFAGE

Investissement et les frais d'exploitation





- Consommation de 2'000 lt mazout
- Calcul basé sur 20 ans
- Déduction fiscale et subvention prises en compte
- Prix de l'énergie actuel
  - 95 fr. / 100 lt mazout
  - 0,28 fr./ kWh d'électricité

CECB, CECB Plus

- Etat actuel de votre bâtiment à l'aide du CECB
- Etude approfondie selon vos besoins
- Combinaisons de mesures, mais au maximum cinq variantes (rapport de conseil)
- Priorisation des mesures d'assainissement
- Estimation des montants d'investissement, en tenant compte des subventions
- Un PLUS pour un entretien avec votre établissement bancaire
- Analyser également la politique de votre banque en matière d'énergie
- Bien des fois, choix de solutions pragmatiques et économiques !

CECB
Certificat énergétique cantonal des bâtiments

CECB

BE-00003939.13

	Efficacité de l'enveloppe du bâtiment	Efficacité énergétique globale	Émissions directes de CO_2
A			
B			
C			
D			
E	E	E	
F			
G			G

Efficacité de l'enveloppe du bâtiment 110 kWh/(m²a)

E — L'enveloppe du bâtiment présente une isolation thermique moyenne. Les déperditions dépassent de près de 2 fois les exigences actuelles pour les nouvelles constructions.

Efficacité énergétique globale 228 kWh/(m²a)

E — L'efficacité énergétique globale est moyenne. Le besoin pondéré (chauffage, ECS, électricité) dépasse de près de 2 fois celui des nouvelles constructions.

Émissions directes de CO_2 38 kg/(m²a)

G — Le bâtiment est chauffé par des énergies fossiles et émet beaucoup de CO_2. L'utilisation d'énergies renouvelables et l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment sont fortement recommandées.

Émissions de gaz à effet de serre 54 kg/(m²a)

La production d'électricité et du chauffage à distance génère également des émissions de gaz à effet de serre en amont. Elles n'ont aucune influence sur la classification des émissions directes de CO_2 générées par le bâtiment, mais sont également indiquées ici à titre indicatif.

Adresse
Bâtiment modèle
Speichergasse 6
3011 Bern
Commune: Bern

Année de construction
1985

Affectation du bâtiment
Habitat individuel (Cat. II)

Numéro EGID_EDID
1230764_0

Date de la visite
30.06.2024

Expert
CECB Association
Avenue de Pratifori 24C
1950 Sion

Date, signature

12.11.2024

Description détaillée du bâtiment



Station météo
Bern-Liebefeld

Affectation du bâtiment [m²]	Surface de référence énergétique
Habitat individuel (Cat. II)	173
Total	**173**

Généralités	
Nombre d'étages entiers	2
Nombre d'appartements	1
Nombre moyen de pièces	≤ 5.5
Facteur d'enveloppe	2.39

Valeurs U [W/(m²K)]	Contre extérieur / ≤ 2 m sous terre	Contre espace non chauffé ou contre terrain
Toit	0.31	-
Murs	0.33	0.74
Fenêtres et portes	2.3	-
Sol	-	0.98

Consommation mesurée [kWh/a]	Basée sur des valeurs moyennes
Mazout	20'800
Électricité	3'800

Producteur de chaleur	Degré de couverture / fraction utile: Chauffage	Eau chaude	Année
Chauffage à mazout	100 % / 0.83	- / -	1998
Chauffe-eau électrique	- / -	100 % / 0.93	1998

Puissance de chauffage[1]	
Puissance spécifique de chauffage [W/m²]	41
Charge thermique nominale [kW]	8.4

Concept de ventilation
Ventilation par fenêtres, Hotte aspirante, Extraction air vicié Salle de bains/WC
Débit d'air thermiquement actif [m³/(hm²)] 0.7 (étanche)

Production d'électricité [kWh/a]	
Photovoltaïque	0
Installation de couplage chaleur-force	0
Pris en compte pour le bâtiment	-

Part du besoin en énergie finale [%]	
Fossile	76.7
Solaire	0.0

Valeurs limites des indices énergétiques	pour la classe "B"
Efficacité de l'enveloppe du bâtiment [kWh/(m²a)]	53
Efficacité énergétique globale [kWh/(m²a)]	112
Émissions directes de CO_2 [kg/(m²a)]	5.09

[1]Les données sont calculées approximativement selon la norme SIA 384.201 sur la base de l'utilisation standard du CECB. Elles constituent des valeurs indicatives pour les besoins en puissance du chauffage des locaux.

Investissez et obtenez des subventions

Le Programme Bâtiments 2026 du canton du Jura

Le programme d'impulsion LCI

pronovo



Enveloppe du bâtiment M-01





- Bâtiments construits avant 2000
- Bâtiments chauffés en situation initiale
- Exigence: valeur U de 0,20 W/m²K
- Montant minimum de CHF 3000.-
- Certificat CECB Plus si subventions > CHF 10'000.-

40 fr./m²

Bonus IP-14

CECB®
CERTIFICAT ÉNERGÉTIQUE CANTONAL DES BÂTIMENTS

- En complément à la mesure M-01
- En fonction de la SRE
- Classe CECB C ou B pour l'enveloppe thermique

30 fr./m² SRE si classe C
40 fr./m² SRE si classe B

Cas particuliers

Rénovation d'éléments de construction

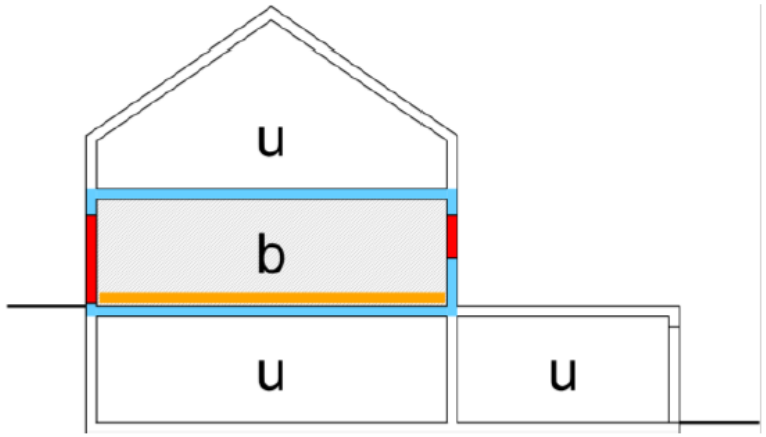


Figure 1.1

Changement d'affectation avec modification de la température «combles, sous-sol»

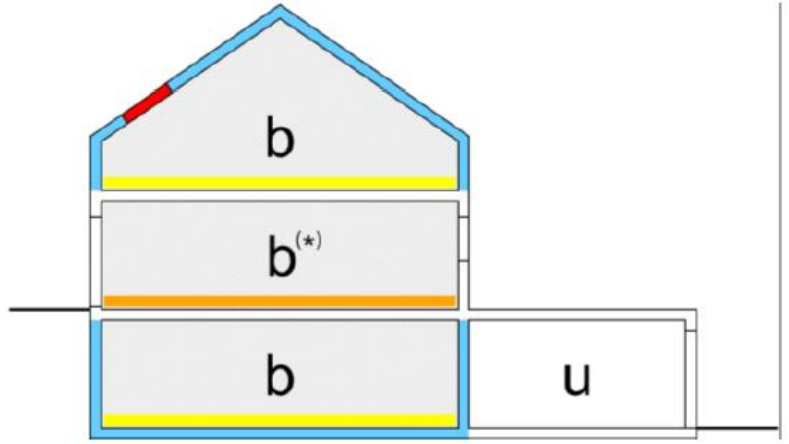


Figure 2.1

Important: définir les locaux qui méritent d'être chauffés avant de poser une nouvelle isolation

Remplacement de votre chauffage







- Chauffage à énergie fossile
- Chauffage électrique fixe à résistance

Par un chauffage à bois ou une pompe à chaleur

Conditions générales

- Remplacement du chauffage principal
- Couvrir les besoins en énergie pour ECS
- Puissance admissible 50 W/m² SRE
- Assurance qualité
  - PAC système-module «pompe à chaleur»
  - Déclaration de conformité / performances
  - QM pour chauffage > 70 kW



Montant de la subvention

- M-02 Chauffage à bûches / à pellets avec réservoir journalier
  5'000 fr. «Forfait»

- M-03 Chauffage à bois automatique (pellets / plaquettes)
  ≤ 70 kW **4'000 fr. + 100 fr./kW_{th}**

- IP-04 Chauffage à bois automatique
  > 70 kW **360 fr./kW_{th}**

Montant de la subvention

- M-05 Pompe à chaleur «air/eau»
  - ≤ 15 kW

    3’500 fr. « Forfait»
  - > 15 kW

    2’000 fr. + 100 fr./kW$_{th}$

- IP-05 Pompe à chaleur «air/eau»
  - > 70 kW

    3’200 fr. + 120 fr./kW$_{th}$



Montant de la subvention



- M-06 Pompe à chaleur «sol/eau»
  - ≤ 70 kW

  5'000 fr. + 180 fr./kW$_{th}$

- IP-06 Pompe à chaleur «sol/eau»
  - > 70 kW

  4'800 fr. + 360 fr./kW$_{th}$

Distribution de chauffage hydraulique
(remplacement radiateurs électriques fixes / poêles à mazout décentralisés)

- 1ère distribution de chaleur à créer
  - Chauffage de sol
  - Radiateurs
- Dimensionnement selon SIA 384.201
- Température maximum:
  - 50°C radiateurs // 35°C chauffage de sol

IP-19 : 15'000 fr. «Forfait» si SRE ≤ 250 m²
: 60 fr./m² de SRE si SRE > 250 m²

Montant de la subvention



Installation solaire thermique

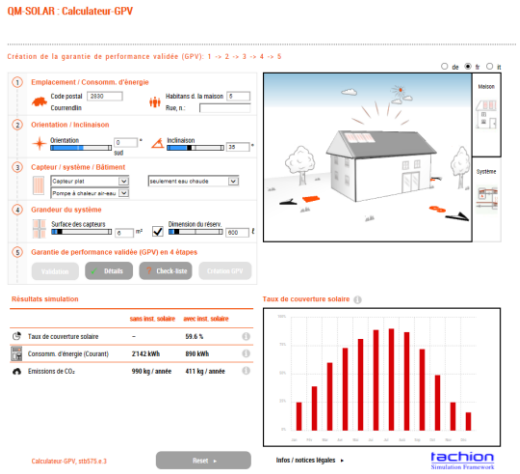
M-08 Installation ≤ 70 kW

2’000 fr. + 500 fr./kWth

IP-08 Installation > 70 kW

2’400 fr. + 1000 fr./kWth

- Bâtiments existants
  - Au moins 2 ans
- Minimum 2 kW
  - 4 à 6 m2 de capteurs selon fournisseur
- Garantie de performance validée GPV www.swissolar.ch





JU-036

MINERGIE
M-12 et M-16



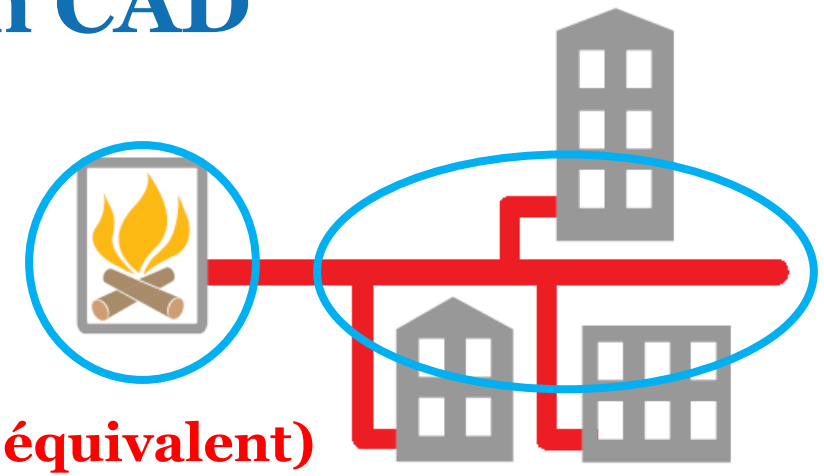
JU-001-P

	Maison Individuelle	Immeuble collectif	Bâtiment non-habitat
Assainissement			
Minergie	160 fr. /m2	125 fr. /m2	80 fr./m2
Minergie -P	200 fr./m2	165 fr./m2	110 fr./m2
A construire			
Minergie -P	75 fr./m2	40 fr. /m2	30 fr./m2

Chauffage à distance M-18

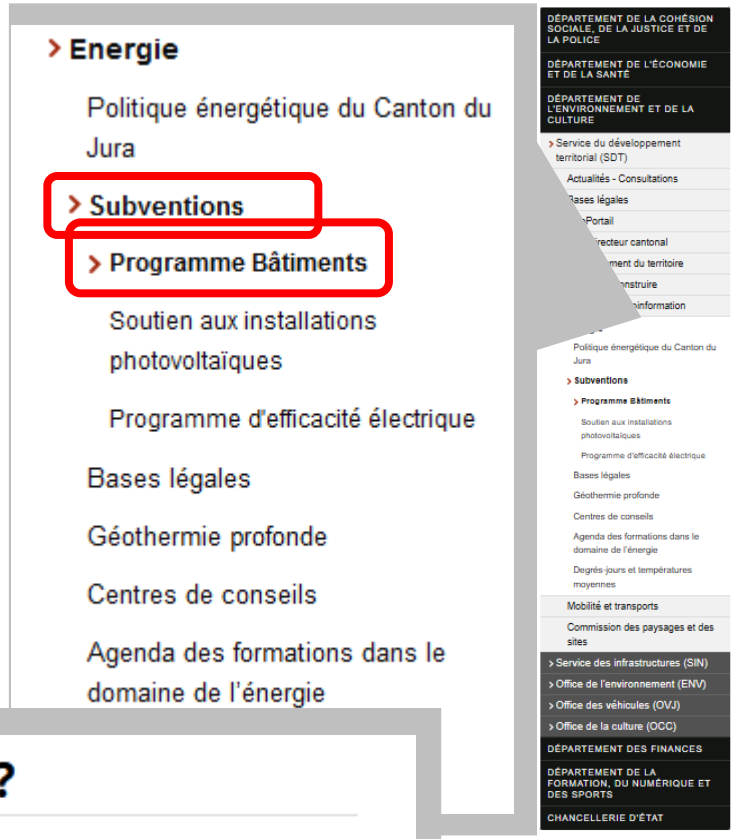
Production de chaleur alimentant un nouveau réseau CAD et extension CAD

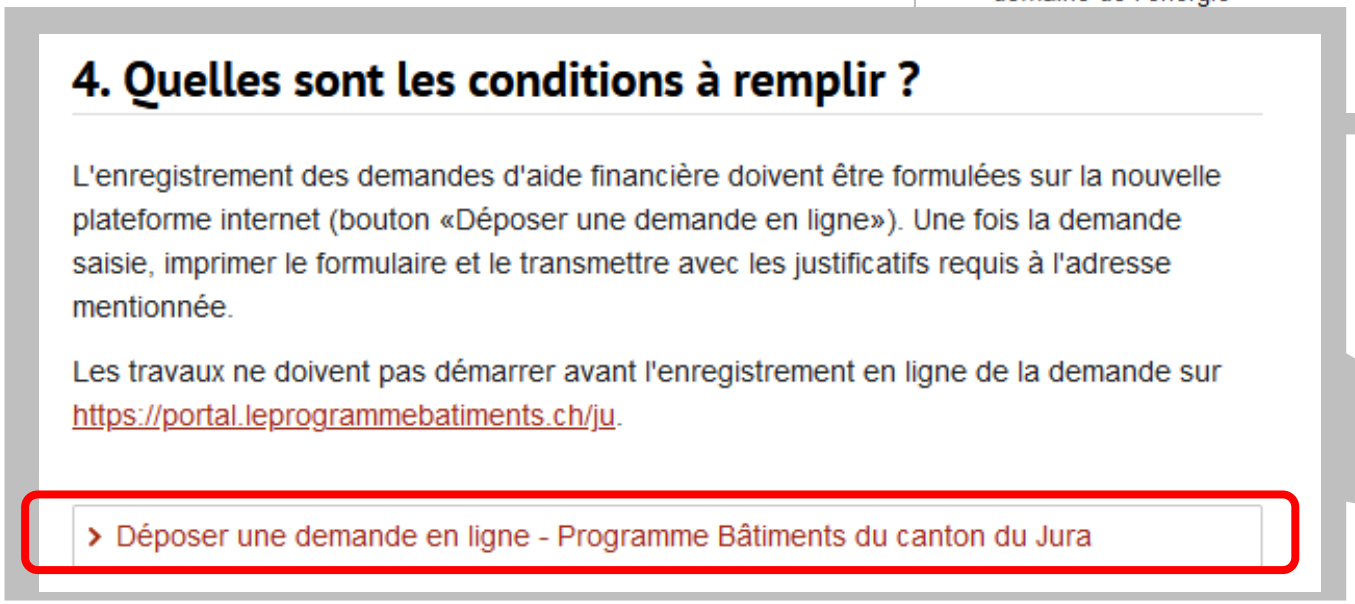
Obligatoire si la puissance de la chaudière est > 70 kW



- **130 francs par MWh/a (100 lt mazout équivalent)**
- **150 francs par MWh/a (100 lt mazout équivalent)**

- www.jura.ch/energie
  - Subventions







https://portal.leprogrammebatiments.ch/ju



Installations solaires photovoltaïques

www.pronovo.ch



www.toitsolaire.ch

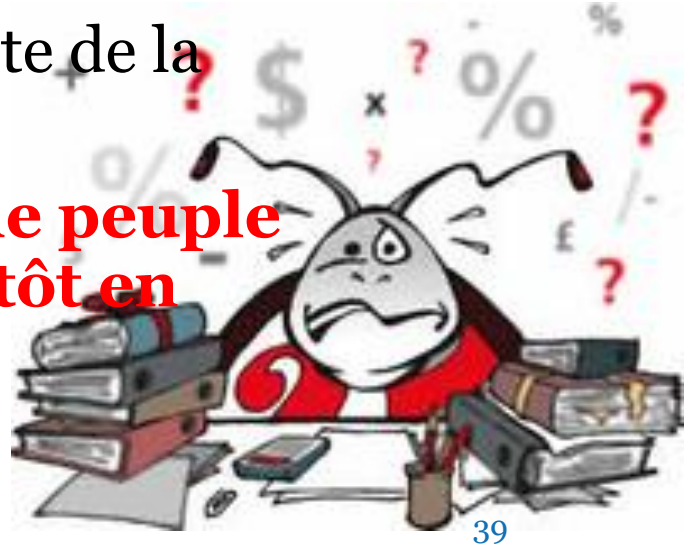
suisseénergie

- Calculateur solaire en ligne
- Demande d'offres
- Comparer avec check-devis-solaire



Déductions fiscales

- Déduction à 100% des coûts des installations utilisant des énergies renouvelables pour les bâtiments existants.
- Déduction à 100% des mesures prises sur l'assainissement de l'enveloppement du bâtiment permettant de diminuer la consommation.
- Pour bénéficier au mieux des déductions fiscales, il est possible de répartir les travaux dans le temps. La date de la facture est déterminante.
- **Suppression de la valeur locative approuvée par le peuple le 28 septembre 2025. Entrée en vigueur au plus tôt en 2028.**



A retenir

- Une bonne planification est un aspect primordial – il est judicieux d'anticiper et de commencer par un CECB Plus.
- En cas d'urgence pour un changement de chauffage, n'oubliez pas le conseil incitatif (chauffez renouvelable)
- Les demandes de subventions doivent impérativement être soumises avant le début des travaux
- Les assainissements énergétiques valent la peine: ils sont rentables, augmentent le confort d'habitation, maintiennent la valeur de votre bâtiment
- Il y a toujours une solution renouvelable pour chauffer votre bâtiment et produire l'eau chaude sanitaire
- Changements en cours… : profitez de ce qui existe !

Pour plus d'informations…

www.jura.ch/energie
www.energie-environnement.ch
www.leprogrammebatiments.ch
www.francsenergie.ch
www.minergie.ch
www.cecb.ch
www.chauffezrenouvelable.ch
www.toitsolaire.ch





Le Programme Bâtiments

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Merci!

www.leprogrammebatiments.ch

Les subventions communales liées aux bâtiments

Pour 2026 :

- Effectuez un rapport de conseil CECB Plus (Certificat énergétique cantonal des bâtiments) pour votre bâtiment et bénéficiez de CHF 400.–
- Installez des capteurs solaires thermiques et bénéficiez de CHF 500.–
- Installez des capteurs solaires photovoltaïques sous forme de tuiles intégrées et bénéficiez de CHF 3000.–
- Remplacez votre chauffage électrique et bénéficiez de CHF 3'000.–
- Mettez en service une communauté d'autoconsommation COMMUNITY et bénéficiez de CHF 500.– (partager l'énergie que vous produisez avec vos locataires, vos copropriétaires ou vos voisins)
- Installez une borne de recharge Smotion et bénéficiez jusqu'à un maximum de CHF 4'000.–
- Installez une borne de recharge d'une autre marque et bénéficiez de CHF 200.–

→ Toutes les informations sur https://sim.moutier.ch/subventions